



DUPONT™ CORIAN® CONSEILS POUR LE NETTOYAGE DES TACHES:

TYPES DE TACHES FRÉQUENTES :	PROCÉDURE :
Nettoyage quotidien	A-B-D
Vinaigre, café, thé, jus de citron, légumes, colorant alimentaire, ketchup	A-B-C-E-I
Graisse et huile	A-B-C-D-I
Dépôt calcaire, savon, minéraux	A-B-F-I
Pollen de lys, safran, rayures légères, brûlure de cigarette cirage, encre, feutre	A-B-C-E-I
Mercurochrome, sang, vin rouge, parfum	A-B-C-D-E-I
Vernis à ongles	A-B-C-G-I
Fer ou rouille	A-B-C-H-I
lode, moisissures	A-B-C-E-I

MÉTHODES DE NETTOYAGE* :

- A.** Enlever l'excédent avec un chiffon doux ;
- B.** Rincez à l'eau chaude et séchez avec un chiffon doux ;
- C.** Utilisez un chiffon en microfibre humide et un détergent doux en crème* (type Cif). Rincez plusieurs fois à l'eau chaude et séchez avec un chiffon doux ;
- D.** Utilisez un chiffon en microfibre et frottez la tache avec un détergent ou un nettoyant de cuisine standard en spray (type Mr. Propre). Rincez plusieurs fois à l'eau chaude et séchez avec un chiffon doux ;
- E.** Utilisez un chiffon en microfibre et frottez la tache avec un peu d'eau de Javel**. Rincez plusieurs fois à l'eau chaude, puis séchez avec un chiffon doux ;
- F.** Utilisez un chiffon en microfibre et frottez la tache avec un détartrant ménager standard (type Viakal) ou avec du vinaigre blanc. Rincez plusieurs fois à l'eau chaude, puis séchez avec un chiffon doux ;
- G.** Utilisez un chiffon en microfibre et frottez la tache avec un dissolvant à ongles sans acétone. Rincez plusieurs fois à l'eau chaude, puis séchez avec un chiffon doux ;
- H.** Utilisez un chiffon en microfibre et frottez avec un nettoyant à métaux ou un anti-rouille. Rincez plusieurs fois à l'eau chaude, puis séchez avec un chiffon doux ;
- I.** Si la tache persiste, contactez notre Centre de Garantie (voir détails à l'intérieur) ;

* Nettoyez toujours en effectuant un mouvement circulaire.

** L'eau de Javel risque de décolorer le Corian® si elle n'est pas ensuite rincée complètement à l'eau.



Imprimé en Italie avec des encres à base de soja

L'Ovale DuPont, DuPont™, The miracles of science™ et Corian® sont des marques ou marques déposées de E.I. du Pont de Nemours and Company ou de ses sociétés affiliées. DuPont est le producteur exclusif de Corian®. Copyright © 2012 DuPont. Tous droits réservés. Les autres logos, marques et marques déposées sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

DPS-5505-12

www.corian.fr
www.corian.com

Cif est une marque déposée d'Unilever / Mr. Propre est une marque déposée de SC. Johnson / Viakal est une marque déposée de P&G



The miracles of science™



DuPont™ Corian® guide d'utilisation et d'entretien

COMMENT MIEUX PROFITER DE CORIAN®...



corian.

DuPont™ Corian® guide d'utilisation et d'entretien

SI VOUS VENEZ D'INSTALLER CORIAN® DANS VOTRE MAISON...

... sachez que c'est le matériau de solid surface élégant, hygiénique et durable, utilisé pour les plans de travail de cuisine, les plans vasques, les parois de douche, le mobilier et bien d'autres objets. Ces instructions ont pour objet de répondre à vos questions sur l'utilisation et l'entretien de Corian®, quel que soit l'endroit où vous avez choisi de l'installer. Comme tous les matériaux décoratifs, Corian® doit être manipulé et entretenu avec soin.

Tout d’abord, faites connaissance :

A L’INSTALLATION, UN PLAN DE TRAVAIL CORIAN® A UNE FINITION SATINÉE.
AVEC LE TEMPS IL PRENDRA CEPENDANT UN ASPECT PLUS DOUX ET SOYEUX.
EN SUIVANT LES INSTRUCTIONS D’ENTRETIEN CI-DESSOUS, VOUS CONSTATEREZ
QUE CORIAN® CONSERVE SA BEAUTÉ PENDANT DE LONGUES ANNÉES.

COMMENT NETTOYER LES PLANS DE CUISINE ET LES ÉVIERS CORIAN® :

• Pour le nettoyage quotidien :

Bien que les liquides ne puissent pénétrer les surfaces en Corian®, il est préférable d’essuyer les éclaboussures dès qu’elles se produisent. Servez-vous simplement d’un chiffon humide et d’un détergent doux en spray ou d’un dégraissant ménager standard (Cif, par exemple). Nettoyez toujours en effectuant un mouvement circulaire. En cas de taches récalcitrantes, référez-vous aux instructions ci-après.

POUR LES EVIERS

• Une ou deux fois par semaine, donnez des soins de beauté à votre évier.

Enlevez tous les résidus d’huile et de graisse laissés par les aliments dans l’évier, à l’aide d’un détergent ou d’un nettoyant pour surfaces dures. Vaporisez l’évier avec un mélange d’une part d’eau pour trois parts d’eau de Javel, puis laissez agir quelques heures ou pendant la nuit. L’exposition doit être limitée à 16 heures. Au matin, rincez ou nettoyez avec un chiffon humide. Votre évier sera ainsi d’une propreté éclatante, avec un minimum d’effort.



POUR LES PLANS DE CUISINE ET LES EVIERS

En général, un torchon humide en microfibre et un produit d’entretien standard pour cuisine sont suffisants pour le nettoyage.

• Que faire en cas de taches récalcitrantes :

- Taches ménagères fréquentes : vinaigre, café, thé, jus de citron, colorants, ketchup, vin rouge et légumes : suivez les étapes indiquées dans le tableau d’entretien.
- Si un dépôt calcaire s’est formé avec le temps, versez du ‘Viakal gel’ sur la zone concernée, laissez agir 2 à 4 minutes, puis enlevez le produit avec un torchon souple. Rincez ensuite plusieurs fois à l’eau chaude et avec un torchon en microfibre.
- Nettoyez avec un chiffon humide en microfibre et un détergent abrasif en crème (type Cif). Rincez ensuite plusieurs fois à l’eau chaude.
- Si le problème persiste, contactez le Centre de Garantie.



CE À QUOI VOUS DEVEZ FAIRE ATTENTION...

• La chaleur :

- Utilisez toujours un tapis isolant, un dessous-de-plat (à pieds en caoutchouc) ou un tapis d’évier, pour poser une casserole brûlante. Ne posez jamais de casserole brûlante, en particulier en fonte, directement sur un plan de travail ou dans un évier Corian®. De telles températures peuvent endommager n’importe quel type de surface !
- Le fait de verser des liquides bouillants directement dans l’évier sans faire couler le robinet d’eau froide risque d’abîmer votre surface en Corian®.
- Utilisez toujours le feu correspondant à la taille de la casserole, et centrez bien celle-ci. Une casserole dépassant trop sur les surfaces voisines risque de les roussir.



• Les rayures :

Comme tous les matériaux, Corian® finit par se rayer légèrement au cours d’une utilisation quotidienne normale :

- Ne coupez rien directement sur une surface Corian® : la lame entamerait le plan de travail. Servez-vous d’une planche à découper.
- Les rayures, la poussière et l’usure normale sont plus visibles sur les couleurs sombres très pigmentées que sur les teintes plus claires et texturées (pour plus de détails, référez-vous à notre brochure sur le choix des couleurs).



• Les produits chimiques :

Une éclaboussure accidentelle d’un produit chimique puissant (décapant à peinture, nettoyant à pinceau, à métaux et à four, produits nettoyants contenant du chlorure de méthylène, produits de débouchage à l’acide, dissolvant à base d’acétone pour vernis à ongles, etc.) doit être rincée immédiatement et abondamment avec un mélange d’eau et de savon afin de ne pas endommager le plan de travail ! En cas de tache de vernis, utilisez un dissolvant sans acétone, puis rincez à l’eau. L’exposition non détectée ou prolongée à des produits chimiques risque d’endommager la surface. (Procurez-vous la Spec Data Corian® auprès de votre fournisseur, pour plus de détails sur l’exposition aux produits chimiques, le nettoyage et les instructions d’entretien général. En cas d’exposition en dehors des limites spécifiées sur cette fiche, la garantie limitée de 10 ans de ce produit sera annulée et tout dégât considéré comme la conséquence d’une utilisation abusive.)

• Robinets d’eau bouillante

Un récipient doit toujours être utilisé pour recueillir l’eau des robinets d’eau bouillante, qui peut endommager la surface de l’évier en Corian® en provoquant une décoloration ou de petites fissures. Ces dommages ne sont pas pris en compte par la garantie DuPont de 10 ans.



QUOIQU’IL ARRIVE, NE DÉSESPÉREZ PAS !

Corian® est un matériau “régénérable” car il est massif et homogène sur toute son épaisseur. La plupart des dégâts, y compris les dommages importants dus à un choc, à la chaleur ou à des produits chimiques, sont habituellement réparables sur place pour redonner aux surfaces leur fini et leur hygiène d’origine.

Contactez notre Centre de Garantie Corian®, qui vous indiquera l’établissement du réseau des transformateurs et des Centres de Service de qualité Corian® le plus près de chez vous, capable de réaliser un ponçage ou une réparation professionnel. Les membres de ce réseau sont des spécialistes agréés par DuPont pour les travaux de réparation et de finition. Ils peuvent aussi effectuer les travaux d’installation. Ils proposent également des contrats de maintenance aux entreprises clientes qui désirent garder en bon état toutes leurs surfaces Corian®.

Vous suivez probablement d’instinct la plupart de nos conseils d’utilisation et d’entretien, mais si vous avez encore des questions, n’hésitez pas à nous contacter !

DUPONT DE NEMOURS (BELGIUM) BVBA

CORIAN® CENTRE DE GARANTIE

ANTOON SPINOYSTRAAT 6

B-2800 MECHELEN, BELGIQUE

Numéro vert pour la France : 0800.91.73.69

... nous nous engageons à satisfaire toutes vos attentes avec Corian®.

Vous pouvez aussi visiter notre site Internet :

www.corian.fr

www.corian.com



CLAUSES DE LA GARANTIE D’INSTALLATION LIMITEE DE 10 ANS CORIAN®

Du Pont de Nemours International SA, Ch-1218 Le Grand Saconnex, SUISSE

(nommé DuPont) garantit ce qui suit, sous réserve des délais prescrits au point 3 :

DuPont garantit au propriétaire d’une installation Corian® de DuPont — cuisine, salle de bains, éviers, plans de travail, plans de toilette, plans évier et autres applications, telles que prévues dans la documentation technique publiée par DuPont — qu’elle s’engage à réparer ou remplacer gratuitement, à sa discrétion, les seules installations transformées et installées par un Transformateur agréé ou le Centre de Service Corian®, dans l’éventualité où les produits sus-mentionnés présenteraient un défaut résultant d’un vice de fabrication, de transformation ou d’installation et ce durant les 10 premières années après la date d’installation. Cette garantie ne couvre pas les produits fabriqués par d’autres fournisseurs.

TERMES ET CONDITIONS GENERALES DE LA GARANTIE LIMITEE DE 10 ANS

- Cette garantie s’applique exclusivement à une installation Corian®, installée par un transformateur agréé par DuPont et en accord avec la procédure d’installation en vigueur au moment de l’installation.
 - Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par :
 - Un entretien incorrect ou inadéquat.
 - Une modification non autorisée ou un usage abusif.
 - Une utilisation non conforme aux prescriptions environnementales du produit.
 - Une agression physique ou chimique.
 - Une chaleur excessive (p.ex. chaleur directe) ou une transmission de chaleur due à une mauvaise isolation thermique (p.ex. tables de cuisson).
 - Une préparation ou une maintenance inadéquates du site d’installation.
 - Certaines des conditions et limitations supplémentaires de Corian® telles que stipulées dans le Manuel d’entretien.
 - Force majeure.
 - Au cours de la garantie, DuPont remplacera une seule fois les vasques et éviers fissurés.
 - La couverture offerte par la garantie d’installation limitée de 10 ans de DuPont™ Corian® est régie par le calendrier établi ci-après :
De la 1ère à la 3ème année comprise suivant l’installation : matériaux et main-d’oeuvre (au prix coûtant) couverts à 100% en cas de responsabilité de DuPont.
De la 4ème à la 6ème année comprise suivant l’installation : matériaux couverts à 75% et main-d’oeuvre (au prix coûtant) couverte à 50% en cas de responsabilité de DuPont.
De la 7ème à la 9ème année comprise suivant l’installation : matériaux couverts à 50% et main-d’oeuvre (au prix coûtant) couverte à 25% en cas de responsabilité de DuPont.
10ème année suivant l’installation : matériaux couverts à 25% et main-d’oeuvre (au prix coûtant) non couverte en cas de responsabilité de DuPont.
 - Pour bénéficier de la couverture des termes de la garantie d’installation limitée de 10 ans de Corian®, la preuve d’achat doit être soumise avec la réclamation (en l’absence de preuve, il n’y aura pas de couverture).
 - Cette garantie limitée est transférable durant les 10 ANS couvertes par celle-ci.
 - Les réparations ou remplacements sous garantie ne peuvent être exécutés que par un Transformateur/Installateur Corian® agréé ou le Centre de Service Corian® après autorisation écrite de DuPont.
 - La présente garantie limitée ne s’applique qu’aux installations :
 - Exécutées après le 1er avril 1995 en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique et
 - Qui n’ont pas été déplacées de leur site d’installation initial et
 - Transformées/installées par un Transformateur/Installateur agréé ou le Centre de Service Corian® et
 - Utilisées et entretenues conformément aux instructions du
- Manuel d’Utilisation et d’Entretien Corian® disponibles sur www.corian.com. Une copie peut en être obtenue gratuitement auprès de votre Transformateur/Installateur agréé Corian® ou en contactant le département Corian® chez DuPont par écrit (adresse voir paragraphe 13)
- Si DuPont n’est pas en mesure de réparer ou remplacer, selon le cas, un produit défectueux couvert par la garantie Corian®, DuPont s’engage à rembourser, dans un délai raisonnable suivant la notification du défaut, le prix d’achat du seul matériau Corian®, conformément aux limitations prescrites au point 3, pour autant que le client lui retourne le produit en question.
 - Limitations de garantie :** Ni DuPont, ni l’un de ses fournisseurs tiers ne libellent d’autre garantie quelle qu’elle soit, expresse ou implicite concernant les produits Corian®. DuPont et ses fournisseurs tiers rejettent spécifiquement les garanties implicites d’aptitude à la vente et d’adéquation à un but particulier.
 - A l’exception des dispositions contenues dans les présentes, DuPont décline toute responsabilité contractuelle ou extracontractuelle de toute perte ou de tous dommages directs, indirects ou occasionnels découlant de l’utilisation ou de l’incapacité d’utilisation des produits Corian® en vertu des présentes.
 - Certains pays empêchent la limitation des droits du consommateur par des dénis ou limitations de clauses de garantie, de telle sorte que les limitations ou exclusions mentionnées ne s’appliquent pas aux consommateurs des pays en question.
 - Limitations de responsabilité :** A l’exception des obligations spécifiquement visées dans la présente garantie, DuPont ne sera en aucun cas responsable de tous dommages directs, indirects, spéciaux, occasionnels ou consécutifs, que ladite responsabilité repose sur un droit contractuel, extracontractuel ou toute autre théorie juridique et qu’elle soit ou non informée de l’éventualité de tels dommages.
 - La garantie d’installation limitée de 10 ans de Corian® constitue, pour le client, le gage le plus sûr d’une qualité durable. Pour toute autre question concernant la présente garantie, veuillez contacter DuPont par écrit à l’adresse suivante :

Du Pont de Nemours (Belgium) BVBA
Corian® Warranty Centre
Antoon Spinoystraat 6
B-2800 Mechelen
Belgium
Fax: +32 24 03 53 44
E-mail: SurfacesWarranty@dupont.com
 - La présente garantie d’installation limitée de 10 ans de DuPont™ Corian® est régie par le droit suisse. Tout litige découlant de ou ayant un rapport avec la présente garantie limitée, son interprétation ou son exécution sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du canton de Genève, Suisse.